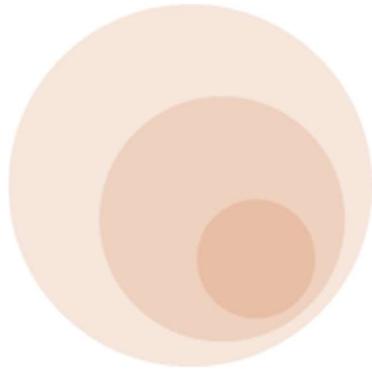




DIRECTION DES ACHATS ET DES RECETTES EXTERNES  
SOUS-DIRECTION OPERATIONS ACHATS & RECETTES EXTERNES



# Règlement de mise en concurrence

PROCEDURE ADAPTEE (PAD)

Démarche DTC appliquée au REEC du moteur  
PROMETHEUS

ORATSR202402456

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b>  Démarche DTC appliquée au REEC du  moteur PROMETHEUS  ORATSR202402456</p>	<p>Ed. : 1  Date : 11/07/2024  Page : 2/9</p>
---	--	---

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>SPECIFICATIONS</b>	<b>4</b>
2.1	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	4
2.1.1	<i>Allotissement</i>	4
2.1.2	<i>Offre variante</i>	4
2.1.3	<i>Exigences minimales</i>	4
2.2	SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES	5
2.3	SPECIFICATIONS FINANCIERES	5
2.4	CADRE DE REPONSE	5
<b>3</b>	<b>CONDITIONS DE CHOIX</b>	<b>6</b>
3.1	CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE	6
3.2	CRITERES DE SELECTION	6
<b>4</b>	<b>DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE</b>	<b>7</b>
4.1	APPEL A CANDIDATURE PREALABLE	7
4.2	VISITE DE SITE	7
4.3	EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE	7
4.4	NEGOCIATION DE L'OFFRE	8
4.5	SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT	8
4.6	MISE AU POINT DU MARCHE	8
4.7	DECLARATION SANS SUITE	8

	<b>Règlement de mise en concurrence</b> Démarche DTC appliquée au REEC du moteur PROMETHEUS ORATSR202402456	Ed. : 1 Date : 11/07/2024 Page : 3/9
---	--	--

La présente mise en concurrence est constituée, par ordre décroissant de priorité, par les documents suivants :

- [DA1] : Le présent règlement de mise en concurrence et ses annexes :
  - Annexe 1 : Dispositions générales encadrant les consultations du CNES
  - Annexe 2 : Cadre de réponse
  - Annexe 3 : Fiche financière
  - Annexe 4 : CCAP CNES
- [DA2] : Le cahier des clauses techniques
- [DA3] : Le projet de contrat

## 1 OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

La présente mise en concurrence porte sur l'activité de mise en œuvre de la démarche Design To Cost (DTC) sur le Rocket Engine Electric Command (REEC) du moteur Prométhéus, telles que définies dans le cahier des clauses techniques [DA2].

---

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b>  Démarche DTC appliquée au REEC du  moteur PROMETHEUS  ORATSR202402456</p>	<p>Ed. : 1  Date : 11/07/2024  Page : 4/9</p>
---	--	---

## 2 SPECIFICATIONS

### 2.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

#### 2.1.1 Allotissement

**La présente mise en concurrence n'est pas allotie.** L'offre du Candidat doit porter sur l'ensemble des prestations définies dans le cahier des clauses techniques [DA2], qui constitue un **lot juridique unique**.

Ce lot juridique se décompose comme suit :

#### Tranche ferme :

- Lot contractuel 1 : Démarche DTC appliquée au REEC du moteur PROMETHEUS

#### 2.1.2 Offre variante

Le Candidat **est autorisé à présenter une offre variante, telle que spécifiée ci-après.**

**Offre de base :** La présentation d'une offre de base par le Candidat est imposée à l'appui de son offre variante. En l'absence de l'offre de base, l'offre variante proposée par le Candidat sera considérée irrégulière.

L'offre variante constitue une offre à part entière et devra respecter l'intégralité des modalités relatives à l'Offre, stipulée dans le présent règlement de mise en concurrence (notamment contenir l'ensemble des pièces mentionnées).

Par ailleurs et en complément de son offre variante, le Candidat fournira a minima :

- la liste des spécifications du cahier des clauses techniques [DA2] modifiées par l'offre variante ;
- la description des impacts techniques et/ou financiers de l'offre variante.

#### 2.1.3 Exigences minimales

Dans le cadre de la présente mise en concurrence, **l'offre du Candidat doit respecter des exigences minimales, telles que spécifiées ci-après.**

Les exigences minimales que doit respecter l'offre du Candidat sont les suivantes :

- **8.1. Management**
  - Les documents fournis comportant des éléments sensibles, la prestation sera conduite dans un cadre de confidentialité (classe de confidentialité 3 ou 4).
- **6. Description des travaux :**
  - Liste de tâches.



**Le Candidat fournira la justification de la conformité de son offre au regard des exigences minimales.**



**Ces exigences minimales ne pourront pas faire l'objet de négociation. En cas de non-respect de ces exigences, le CNES considèrera que l'offre est inappropriée ce qui entraînera le rejet de l'offre initiale avant négociation le cas échéant, pour non-conformité. Dans ce cas, le CNES en avisera le Candidat dans les plus brefs délais.**

 <p>CNES CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES</p>	<p><b>Règlement de mise en concurrence</b> Démarche DTC appliquée au REEC du moteur PROMETHEUS ORATSR202402456</p>	<p>Ed. : 1 Date : 11/07/2024 Page : 5/9</p>
--	--	---

## 2.2 SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES

Au titre de cette consultation, le CNES ne retiendra qu'une seule offre.

Les prestations feront l'objet d'un **Marché, d'une durée prévisionnelle de 4 mois.**

Le projet de contrat est présenté en [DA3].

 **Ce projet de contrat constitue une spécification à part entière et doit être explicitement accepté par le Candidat dans son offre, sachant que dans le cadre de la présente mise en concurrence, le Candidat est autorisé à proposer des amendements au projet de contrat, dûment justifiés dans son offre. A défaut, les amendements ne seront pas examinés par le CNES. Le CNES se réserve le droit d'accepter ou non les amendements proposés par le Candidat.**

## 2.3 SPECIFICATIONS FINANCIERES

**Affichage du prix :** Dans le cadre de la présente mise en concurrence, et à ce stade de la procédure, le montant des crédits alloué à cette affaire n'est pas affiché par le CNES. S'il devait ultérieurement être communiqué, l'ensemble des Candidats en sera informé par le CNES, par l'intermédiaire de son profil acheteur.

## 2.4 CADRE DE REPONSE

 **L'offre du Candidat doit obligatoirement être établie conformément au « Cadre de réponse » présenté en annexe 2.**

L'ensemble de la communication entre le CNES et le Candidat, et notamment le dépôt de l'offre, sera uniquement opéré en utilisant la plateforme de dématérialisation des achats du CNES, accessible par le lien : <https://marches.cnes.fr>

 **Dans le seul cas où cette plateforme ne serait pas accessible, le Candidat est autorisé à contacter :**

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES  
Service Achats **DAR/OAR/TSR**  
Adresse : **52, rue Jacques Hillairet - 75612 Paris Cedex**

A l'attention de **M. Joris FILLOL**  
[Joris.fillol@cnes.fr](mailto:Joris.fillol@cnes.fr)

 **Le candidat qui utiliserait ce moyen de communication devra obligatoirement accompagner sa demande de la preuve de l'indisponibilité de la plateforme mise à sa disposition. A défaut, le CNES se réserve le droit de ne pas répondre à sa sollicitation.**

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b>  <b>Démarche DTC appliquée au REEC du</b>  <b>moteur PROMETHEUS</b>  <b>ORATSR202402456</b></p>	<p>Ed. : 1  Date : 11/07/2024  Page : 6/9</p>
---	---	---

### 3 CONDITIONS DE CHOIX

#### 3.1 CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE

Les non conformités pouvant faire l'objet d'un rejet de l'offre par le CNES, sont les suivantes :

- Offre inappropriée : offre sans rapport avec le contrat parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences du CNES formulés dans les documents de la mise en concurrence, qui équivaut à une absence d'offre,

Après négociation, le cas échéant :

- Offre inacceptable : offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au contrat.
- Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la mise en concurrence notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

#### 3.2 CRITERES DE SELECTION

Le dépouillement des offres donnera lieu à une notation basée sur un ensemble de critères techniques, administratifs, financiers, et RSE.

Les offres seront évaluées pour la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères pondérés suivants :

Réf.	Libellé	Pondération en %	Éléments d'appréciation*
A	Critère Technique	40%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des réponses aux spécifications décrites dans le cahier des clauses techniques</li> <li>• Qualité et exhaustivité de la documentation proposée</li> <li>• Crédibilité technique de l'offre</li> </ul>
B	Critère Prix	20%	Montant global forfaitaire ferme
C	Critère Organisation/méthode	30%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cohérence et niveau de compétences du profil type proposé avec le besoin décrit dans les clauses techniques</li> <li>• Capacité du candidat à respecter les délais</li> <li>• Crédibilité du planning proposé</li> <li>• Interface avec le CNES, visibilité et transparence sur les activités</li> </ul>
D	Critère développement durable	10%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des réponses aux aspects environnementaux décrits au Cahier des Clauses Techniques,</li> <li>• Qualité et pertinence du mémoire environnemental,</li> </ul>

\* Liste non exhaustive

 <p>CNES CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES</p>	<p><b>Règlement de mise en concurrence</b> Démarche DTC appliquée au REEC du moteur PROMETHEUS ORATSR202402456</p>	<p>Ed. : 1 Date : 11/07/2024 Page : 7/9</p>
--	--	---

## 4 DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE

Les étapes de la présente mise en concurrence sont les suivantes :

### 4.1 APPEL A CANDIDATURE PREALABLE

La présente mise en concurrence **fait l'objet d'un appel à candidatures préalable à la remise des offres**

#### Dépôt des candidatures :

Le Candidat doit remettre sa candidature, selon les modalités précisées dans l'avis de marché, et au plus tard le : **22/07/2024 – 12h00**.

La candidature remise après ce délai ne sera pas considérée.

Toute demande de prorogation de ce délai devra être transmise via le profil acheteur du CNES, dûment motivée et ce, au moins **cinq (5) jours ouvrés** avant la date limite de réception des candidatures. Si le CNES estime que cette demande est recevable, il publiera un avis rectificatif.

Le CNES pourra demander au Candidat, des précisions et compléments, concernant la teneur de sa candidature, ces précisions ou compléments ayant pour seul but d'éclairer le dossier. Le Candidat est tenu de fournir au CNES via le profil acheteur tous les compléments d'information techniques, administratifs ou financiers qui peuvent lui être demandés. Le délai maximal laissé au Candidat pour répondre à ces demandes de précisions et compléments est de **neuf (9) jours ouvrés**.

#### Suite donnée à l'appel à candidatures - Notification du résultat :

Le CNES notifiera son choix à chaque Candidat (choix ou rejet de sa candidature).

Les Candidats retenus seront invités à poursuivre la mise en concurrence selon les modalités précisées ci-après.

Si toutes les candidatures reçues sont non conformes, le CNES déclarera la mise en concurrence infructueuse et avisera le Candidat de sa décision.

### 4.2 VISITE DE SITE

La présente mise en concurrence **ne fait pas l'objet d'une visite de site**.

### 4.3 EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE

Le Candidat doit remettre son offre, selon les modalités précisées au chapitre 2.4 du présent règlement, et au plus tard le : **09/08/2024 – 12h00**.



**Toute offre remise après ce délai ne sera pas considérée.**

Les éventuelles questions du Candidat devront être transmises via le profil acheteur du CNES, au moins **cinq (5) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Le CNES informera tous les Candidats de la réponse aux questions par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Toute demande de prorogation du délai de remise de l'offre par le Candidat devra être transmise via le profil acheteur du CNES, dûment motivée et ce, au moins **cinq (5) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Si le CNES estime que cette demande est recevable, il en informera tous les Candidats par l'intermédiaire de son profil acheteur.

L'ensemble des documents soumis par le Candidat en réponse à la présente consultation, sera conservé et archivé par le CNES et considéré comme confidentiel.

	<p align="center"><b>Règlement de mise en concurrence</b>  Démarche DTC appliquée au REEC du  moteur PROMETHEUS  ORATSR202402456</p>	<p>Ed. : 1  Date : 11/07/2024  Page : 8/9</p>
---	--	---

#### 4.4 NEGOCIATION DE L'OFFRE

La présente mise en concurrence **pourra donner lieu à une phase de négociation, selon les modalités précisées ci-après.**

Postérieurement à la réception de l'offre, le CNES peut :

- Inviter le Candidat à participer à une phase de négociation qui conduira à la remise d'une offre modifiée en conséquence. Dans le cadre de cette phase, outre la négociation conduisant à une offre modifiée, le CNES a notamment la faculté de réclamer des justificatifs au Candidat en ce qui concerne tel ou tel élément de son offre de prix et peut exiger des précisions supplémentaires sur l'ensemble des composantes de l'offre. Dans tous les cas, ces précisions devront parvenir au CNES via le profil acheteur dans les **trois (3) jours** qui suivent la demande et seront à intégrer dans l'offre modifiée.
- Demander au Candidat, avant sa décision de choix, des précisions et compléments concernant la teneur de son offre modifiée, ces précisions ou compléments ayant pour but d'éclairer le dossier. Le Candidat est tenu de fournir au CNES via le profil acheteur tous les compléments d'information techniques, administratifs ou financiers qui peuvent lui être demandés dans les **trois (3) jours** qui suivent la demande.
- Procéder au choix de l'offre modifiée, sur la base des critères de sélection exposés au paragraphe 3.2 ci-avant.



**Toutefois, le CNES se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans négociation.**

L'offre initiale s'applique tant que l'offre modifiée n'est pas émise par le Candidat. L'offre modifiée engage le Candidat.

#### 4.5 SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT

A l'issue de la présente mise en concurrence, le CNES notifiera son choix au Candidat (choix ou rejet de l'offre).

Si toutes les offres reçues sont non conformes, le CNES déclarera la mise en concurrence infructueuse et avisera le Candidat de sa décision.

#### 4.6 MISE AU POINT DU MARCHÉ

Après la décision d'attribution du contrat, une phase de mise au point du contrat pourra éventuellement être prévue par le CNES.



**Cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du contrat.**



**En particulier, à ce stade de la mise en concurrence, le projet de contrat est réputé être explicitement accepté par le Candidat ou à défaut et si le présent règlement l'y autorisait, avoir fait l'objet d'amendements dûment justifiés par le Candidat et acceptés par le CNES.**

#### 4.7 DECLARATION SANS SUITE

 <p><b>cnes</b> CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES</p>	<p><b>Règlement de mise en concurrence</b> Démarche DTC appliquée au REEC du moteur PROMETHEUS ORATSR202402456</p>	<p>Ed. : 1 Date : 11/07/2024 Page : 9/9</p>
---	--	---

Si le CNES décide de ne pas donner suite à la présente mise en concurrence, il en avisera le Candidat dans les plus brefs délais conformément à la réglementation. La déclaration sans suite ne donnera lieu à aucune indemnité.

❖ Fin du document ❖

---